

Conditions générales et règlement intérieur :

En cas d'annulation de stage avant le départ (avaries par exemple) et à défaut d'une formule de substitution, il sera

procédé au remboursement intégral des sommes versées pour ce stage, sans autre indemnité.

En cas de force majeure (raison médicale, accident, décès, licenciement.....) le stagiaire absent du stage qu'il a réservé

et payé sera remboursé par mes soins sur présentation d'un justificatif. J'engage mes stagiaires à me prévenir le plus tôt

possible et de contracter une assurance à cet effet dans la mesure du possible.

Laurent camus se dégage de toutes responsabilités concernant les cas de forces majeures (intempéries) qui

perturberaient le déroulement normal d'un stage. Les demandes de remboursements de jours de stages liées à un ou

des événements indépendants de ma volonté (cas de forces majeures ou autres) qui entraîneraient une réduction de la

durée d'un stage ne seront pas pris en compte.

Toute défection ou abandon en cours de stage ne donnent droit ni à remboursement, ni à dédommagement. Il est de

même en cas de débarquement justifié par des attitudes ou agissements susceptibles de compromettre la sécurité de

l'équipage ou de perturber le bon déroulement du stage et cela, sur décision du Chef de Bord.

Le stagiaire atteste sur l'honneur savoir nager 25 m, être capable de s'immerger, être médicalement apte à la pratique

de la voile, être en possession d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport et s'engage à

informer le formateur de toute pathologie ou allergie dont les conséquences peuvent se trouver aggravées par un

recours médical rendu plus difficile en mer. Si cette pathologie ne contre indique pas le stage, il est impératif d'apporter

avec soi les médicaments correspondant au traitement en cours. Laurent camus se dégage de toute responsabilité

relevant d'un cas médical.

Toute activité en dehors de la pratique de la voile s'effectue sous votre responsabilité (baignade, plongée et notamment

apnée, sorties à terre....). En conséquence le non respect des consignes du formateur pour des raisons de sécurité doit

faire l'objet d'une décharge de responsabilité sur le livre de bord.

Date .....

Signature.....